

Québec, le 3 juin 2010

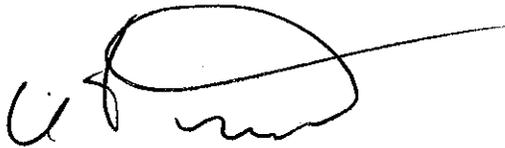
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 29 avril 2010, monsieur Amir Khadir, député de Mercier, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant la création d'une agence québécoise de lutte contre le cancer.

Nous vous faisons parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier
Directeur du cabinet

Québec, le 3 juin 2010

Monsieur Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée par monsieur Amir Khadir, député de Mercier

Cher collègue,

Le 29 avril dernier, monsieur Amir Khadir, député de Mercier, déposait à l'Assemblée nationale une pétition réclamant la création d'une agence québécoise de lutte contre le cancer.

Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle a déjà reçu notre considération intéressée. Les données internationales indiquent que les modèles de gouverne au palier central se présentent en trois grandes approches :

1. Une autorité déléguée à une agence nationale dédiée à la lutte contre le cancer comme en Colombie-Britannique;
2. Une autorité partagée avec diverses organisations distinctes du gouvernement incluant des organisations dédiées en lutte contre le cancer comme en France;
3. Une autorité distribuée au sein d'un ministère, lequel comprend une organisation dédiée, comme la Direction de la lutte contre le cancer au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

De tous les modèles de gouverne existants, les avancements tangibles en lutte contre le cancer dépendent fortement des leviers mis à la disposition des organisations dédiées. Ces leviers sont un engagement formel du gouvernement que la lutte contre le cancer est une priorité, un soutien financier dédié, une reddition de comptes par des ententes d'imputabilité, une gestion de la performance avec des indices de mesure, un système de collecte et de gestion de l'information et des dispositifs d'évaluation.

... 2

Il faut se rappeler qu'en 2004, le MSSS mandatait le docteur Luc Deschênes, président d'un groupe de travail représentatif afin qu'il fournisse des recommandations visant l'amélioration de la gestion et de l'impact du Programme québécois de lutte contre le cancer. Les partenaires du réseau ont jugé en grande majorité que la gestion de la lutte contre le cancer serait mieux servie par une instance centrale constituée à l'intérieur du MSSS plutôt que par une instance externe, telle une agence. Cette recommandation a d'ailleurs contribué à la création en 2004 de la Direction de la lutte contre le cancer au sein du MSSS.

Il est à noter qu'en octobre 2007, l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé déposait un rapport au MSSS faisant état d'un aperçu comparatif des stratégies de lutte contre le cancer dans quelques pays et provinces canadiennes quant aux divers modèles de gouverne, nonobstant le modèle de fonctionnement, que ce soit par agence ou au sein d'une structure ministérielle. De nouveau, les conclusions sont à l'effet que « ... dans tous les cas, les responsables de la mise en œuvre de la réforme organisationnelle doivent détenir une autorité suffisante sur les fournisseurs de soins et de services ».

En conclusion, l'ajout d'une nouvelle structure n'est pas la solution la plus avantageuse pour améliorer les soins et les services à la population ou aux personnes atteintes de cancer. Je suis d'avis qu'une direction travaillant en concertation serrée avec les autres directions du MSSS pourra poursuivre les efforts de coordination des actions de la lutte contre le cancer au Québec, notamment l'application des 60 mesures contenues dans les Orientations prioritaires 2007-2012 du Programme québécois de lutte contre le cancer.

Pour ce faire, la Direction aura tout le soutien nécessaire, les leviers et le pouvoir pour mener avec efficacité sa stratégie de lutte contre le cancer pour une optimisation de la qualité des soins et des services et la mesure de sa performance.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc